

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 601 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 068 000 \$
POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE CHAUSSEE POUR L'ANNÉE 2025**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 21 mars 2025 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 27 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière